



# PROGRAMME DE FORMATION

## SAVOIR ACCUEILLIR

### LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

**Public :** Formation ouverte à toute personne amenée à accueillir ou accompagner des personnes en situation de handicap, dans un cadre professionnel ou familial (agents de collectivités, personnels d'établissements recevant du public ([loi du 5 août 2015](#)), acteurs de l'économie sociale et solidaires et du secteur social, aidants familiaux...). Ouverte également à toute personne souhaitant vivre cette expérience à titre personnel.

**Objectif général de la formation :** Permettre aux personnes accueillant ou accompagnant des personnes en situation de handicap, d'améliorer leurs postures, leurs connaissances et leurs savoir-faire.

**Capacités et compétences professionnelles visées :**

- Permettre aux stagiaires de mieux appréhender les situations d'accueil des personnes handicapées par une meilleure connaissance du public, de ses besoins, de ses difficultés et de ses modes de communication
- Identifier et connaître les différentes familles de handicaps : moteur, sensoriels (visuels, auditifs), « intellectuels » (mentaux, psychiques, cognitifs), leurs conséquences au quotidien
- Déconstruire d'éventuels préjugés, apprendre à être à l'écoute et mieux accepter la différence
- Connaître les ressources disponibles, les principaux dispositifs d'accessibilité et savoir les mobiliser en situation
- Apprendre à ajuster son accueil aux personnes en situation de handicap, notamment savoir hiérarchiser et anticiper les attentes

**Mots clés :** Accompagnement, Autonomie, Ecoute, Co-Construction, Accueil, Réciprocité, Bienveillance, Analyse, Critique, Observation, Diagnostic, Relation, Valeur, Vulnérabilité, Accessibilité, Handicap, Expérimenter, Rencontrer...

**Lieu :** BuroClub, Tour Part Dieu 129, rue Servient, 69326 Lyon Cedex 03

**Dates :** 28 ET 29 MAI / 19 ET 20 NOVEMBRE 2020 DE 9H À 17H30

**Durée et effectif :** 2 jours consécutifs (14 heures de formation) Effectif limité à 12 personnes

**Pre - requis :** Aucun pré-requis nécessaire. Le questionnaire de pré-formation remis à l'inscription (et participant de l'analyse de la validation des acquis) devra être rempli et renvoyé à Sarahca dix jours avant le début de la session

**Modalités pédagogiques :**

**Méthode pédagogique participative :**

- Ateliers de mises en situation de déplacement et de communication (bandeaux et cannes blanches, casques et bouchons d'oreilles)
- Témoignages des formateurs en situation de handicap sur leurs propres expériences
- Exposés interactifs, jeux et films
- Ateliers de jeux de rôle
- Atelier d'analyse des pratiques

## Supports :

- Power point illustrés
- Films de sensibilisation
- Dossier pédagogique
- Matériel spécifique aux personnes en situation de handicap (locomotion, communication, matériel informatique etc.)

## Validation de la formation :

- Questionnaire de validation des acquis
- Attestation de présence

## Coût pédagogique :

- Lorsque le stage est pris en charge dans le cadre de la formation professionnelle – par votre employeur ou votre OPCO (opérateur de compétences, qui succède aux anciens OPCA) – ou par Pôle emploi, le coût est de 490 € pour deux jours)
- Si vous êtes hors champ de la formation professionnelle (« temps libre »), le tarif est de 250 € pour un stage de deux jours.
- Si vous êtes aux minimas sociaux contactez nous : l'argent ne doit pas être un obstacle à votre participation.

## MODALITÉS D'INSCRIPTION

Le premier contact et les demandes d'information sur un stage se font auprès de :

[Nathalie.casabo@sarahca.com](mailto:Nathalie.casabo@sarahca.com)

Tel : 04 72 98 81 01/06 80 42 82 80

L'inscription à un stage de formation se fait ensuite en remplissant et en nous adressant le formulaire d'inscription et un chèque d'acompte qui n'est pas encaissé.

Si le stage est pris en charge dans le cadre de la formation professionnelle, une convention est systématiquement établie et signée par les deux parties (Sarahca et le financeur) : ce document mentionne le titre, la date, la durée, le lieu et le coût de la formation. Il constitue un document contractuel qui engage les deux parties.

Si le stage est « hors champ » de la formation professionnelle, un contrat entre Sarahca et le stagiaire sera établi conformément aux obligations du code de la consommation.

## MODALITÉS D'ANNULATION

Le financeur ou le stagiaire a quinze jours pour se rétracter une fois la convention ou le contrat signé. Passé ce délai, toute annulation (sauf cas de force majeure, tel que précisé par la loi) donnera lieu :

- au paiement de la moitié du prix de la formation (prévu dans la convention ou le contrat) si l'annulation intervient au moins deux semaines avant le début du stage ;
- au paiement de la totalité du prix de la formation si cette annulation intervient dans les deux semaines avant le début du stage.

## MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Une facture est remise en fin de stage à chaque participant-e finançant lui/elle-même sa formation et doit en principe être acquittée le jour-même.

Si le stage est pris en charge dans le cadre de la formation professionnelle, une facture est envoyée à l'organisme financeur à la fin du stage. Il lui appartient alors de la régler selon les modalités habituelles de la compagnie (paiement par chèque ou virement à réception de la facture et, au plus tard, au trentième jour suivant la date de facturation).

## PROGRAMME DETAILLE DE LA FORMATION

### Intervenant.e.s session de mai:

#### **Intervenante animatrice de la formation : Nathalie Casabo**

Diplômée de l'Institut Français de Gestalt-Thérapie et de l'Université Claude Bernard Lyon 1, Nathalie Casabo exerce comme Gestalt-thérapeute et alcoologue à Lyon. Son Master I de philosophie portait sur le handicap et s'intitulait « Dans quelle mesure le handicap peut-il être un moyen privilégié d'accéder à son être ? ». Fondatrice de Sarahca, elle anime également les formations pour le [développement des capacités comportementales et relationnelles](#).

#### **Intervenants en situation de handicap :**

##### **Vivien Laplane // Consultant formateur en situation de handicap auditif**

Après 3 ans de métier d'éducateur spécialisé dans diverses structures dans le champ du handicap il devient documentaliste et travaille 6 mois au Centre National d'Information sur la surdité. Il est aujourd'hui comédien (10 ans de théâtre avec divers compagnies dont avec le théâtre des Carmes à Avignon et le Voyageur debout à Lyon) et formateur et évaluateur pour la marque « Tourisme et Handicaps ». Par ailleurs fondateur de la structure de formation et de sensibilisation « apprendre à écouter » il développe des solutions innovantes pour l'accueil optimal d'une personne en situation de handicap dans l'entreprise.

##### **Lilia Ouerdi // Consultante formatrice en situation de handicap visuel**

Elle obtient un DEUG de psychologie et une licence d'histoire avant de se concentrer sur l'éducation de ses enfants. Présidente de l'association Point de Vue sur la Ville de 2013 à 2017, membre de la commission communale d'accessibilité de la Ville de Lyon et membre des commissions intercommunales d'accessibilité pour le Grand Lyon, elle participe aux diagnostics sur le terrain. Elle intervient également dans les écoles primaires ou centres sociaux pour apprendre le français aux adultes étrangers.

##### **Benjamin Depassio // Consultant formateur en situation de handicap moteur**

Il réalise des diagnostics pour le Label Handi. Accueillant à la Mairie de Lyon 4e et il est également évaluateur Label « Tourisme et Handicap ». Grand voyageur, il a publié un carnet de voyages relatant ses expériences en Asie. Elu au conseil d'administration en novembre 2017.

**Sylvain Clément // Formateur en situation de handicap psychique.** Tout en se formant comme éducateur sportif puis sauveteur en mer, Sylvain passe un CAP de bâtiment et a été chef d'entreprise pendant 6 ans. Malgré les crises et les séjours hospitaliers, il continue d'exercer ce métier aujourd'hui, axé sur l'accessibilité. Sylvain offre ses expériences afin de mieux faire comprendre les pénibles réalités de ce handicap invisible, dans et au sortir de l'hôpital. A travers Sarahca, il souhaite œuvrer pour casser les préjugés et traduire les différences en richesse.

**Brigitte Lacoste // Educatrice spécialisée dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap mental et cognitif et de leurs familles.** Après plus de 10 années passées dans différentes structures médico sociales (I.M.E, SESSAD, I.T.E.P), elle a décidé d'exercer son métier autrement et retrouver les « joies simples » du terrain, en tant que travailleuse sociale en libéral et micro entrepreneure. Son leitmotiv, le soutien à la parentalité sous plusieurs formes ; relais aux familles ayant un enfant ou un adulte en situation de handicap et guidance parentale. En parallèle, elle est présidente de l'Association (entre parent'aise) qui répond à des demandes de prestations de service pour des groupes d'enfants ou d'adultes et propose des ateliers éducatifs.

# Jour 1

**MATIN 9h - 12H30**

- **Introduction** : Tour de table et projection d'un film : identification des familles de handicap et principaux dispositifs d'accessibilité

- **Jeu sur les idées reçues** : interagir et apprendre à partir d'affirmations vraies ou fausses sur les origines et caractéristiques des handicaps, les besoins et les compétences des individus en situation de handicap. Pendant ce jeu, les stagiaires seront à tour de rôle en situation de handicap sensoriel (auditif et visuel) afin de comprendre d'entrée l'importance de règles minimales à respecter pour une communication partagée.

- **Recueil des questions et thèmes que les participants souhaitent voir traiter**

## Pause

- **Témoignages des formateurs en situation de handicap** auditif, moteur, psychique et visuel  
Pièce pédagogique sur la situation de handicap auditif. (A partir des questions recueillies, parcours de vie des formateurs en situation de handicap visuel et moteur sous forme d'interview. Caractéristiques et conséquences de leur handicap dans la vie quotidienne et dans leurs démarches auprès des services municipaux, question de l'accès à l'information.)

## PAUSE Repas

*Le repas peut être pris tous ensemble pour favoriser des échanges plus informels*

**APRES-MIDI 14h - 17h30 :**

### - Ateliers de mises en situation

Déplacements et communication (fauteuils roulants, bandeaux et cannes blanches, casques anti-bruit + bouchons d'oreilles...) à l'extérieur et à l'intérieur du site. Retours en groupe (partage de ressentis, questions) . A partir de l'expérience vécue, identification des différents dispositifs d'accessibilité et obstacles qui limitent les usages des personnes en situation de handicap.

### - Histoire du handicap: exposé interactif

Panorama des représentations et définitions du handicap construites au fil du temps

Rappel du cadre conceptuel, **les fondamentaux de la loi de 2005** et explicitation des principaux enjeux législatifs et sociétaux

Exposé sur **l'état des lieux de l'accessibilité** 13 ans après la loi du 11 février 2005. Confrontation des principales promesses de la loi avec la réalité du terrain. De la réglementation en vigueur à la démarche de qualité d'usage.

- **Les basiques de l'accessibilité** : de la chaîne de déplacement à l'utilisation du numérique.

Démonstration

## Conclusion de la journée :

Retours à chaud, questions..., consignes pour préparation des situations d'accueil à travailler le jour 2.

## Jour 2

### MATIN 9h - 12H30

- **Introduction** : Tour de table et temps de parole: ressentis, questionnements, prises de conscience...depuis le jour 1. Recueil des questions et besoins. Exposé des situations d'accueil choisies à jouer l'après midi

#### - **Les situations de handicap mental, psychique et cognitif**

Découverte de la diversité des handicaps à travers un jeu cinématographique

Témoignage d'un formateur en situation de handicap psychique

Témoignages vidéo de personnes en situation de handicap mental

Mises en situation de compréhension

Questions-réponses à une éducatrice spécialisée dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap, mental, psychique et cognitif

### Pause

#### - **Ateliers de mises en situation d'accueil**

A partir des situations choisies travail de préparation: 1 groupe pour chaque famille de handicap, soit 4 groupes, travaillent des situations d'accueil (information à l'accueil, aide à l'accès au bâtiment, transmission de documents administratifs, conseils pour l'orientation au sein du bâtiment...); Analyse des difficultés et élaboration collective de scénettes à jouer l'après midi.

**PAUSE Repas** : *Le repas peut être pris tous ensemble pour favoriser des échanges plus informels*

### APRES-MIDI 14h - 17h30

#### - **Ateliers de mises en situation d'accueil**

**Jeux de rôles.** Présentation des 4 ou 5 scénettes

Analyse et discussion autour des **postures d'accueil et des comportements à éviter et à favoriser**

**Evaluation&Conclusion** : Retours à chaud - Evaluation sur les acquis de la formation - Evaluation de la formation

## FICHE D'INSCRIPTION

A RETOURNER A SARAHCA, 11 RUE RENE LEYNAUD 69001 LYON

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Profession : .....

Adresse :

.....  
.....

Téléphone : ..... Email : .....

**Je m'inscris à l'action de formation intitulée :**

Savoir accueillir des personnes en situation de handicap **(28 et 29 mai 2020)**

**Clôture des inscriptions le 8 mai**

Savoir accueillir des personnes en situation de handicap **(19 et 20 novembre 2020)**

**Clôture des inscriptions le 30 octobre**

La formation se déroulera sur **deux jours consécutifs de 9H à 17H30** avec une pause d'une heure trente pour déjeuner, **soit 7H de formation par jour**. Les repas peuvent être pris tous ensemble afin de favoriser des échanges plus informels. Leur coût n'est pas inclus dans les montants ci-dessous.

**Lieu de formation :** BuroClub, Tour Part Dieu 129, rue Servient, 69326 Lyon Cedex 03

Tel : 04 78 63 79 79

21ème étage (vous munir d'une pièce d'identité qui vous sera nécessaire pour pénétrer les locaux)

**Règlement pour les deux jours:**

**à titre individuel : 250€ TTC**

**par l'entreprise ou par un OPCO: 490€ TTC**

**Raison sociale de l'entreprise ou de l'organisme payeur : .....**

Adresse postale : .....

Téléphone : ..... Email .....

Siret..... Code NAF.....

Nom et ligne directe du responsable de la formation (signataire de la convention) : .....

Nom et ligne directe du responsable du suivi administratif et comptable :

Nom et adresse de la facturation si différente :

.....

**Date et signature précédée de la mention « conditions générales de vente et règlement intérieur lus et approuvés » .**

**Merci de joindre à ce bulletin un chèque d'acompte de 100€ à l'ordre de Sarahca**

**Cachet de l'entreprise :**

**Date et signature**

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE:

**Nature de l'action de formation:** Sarahca organise la présente action de formation en application du livre IX du Code du Travail portant sur l'organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente (Application de l'article L6353-1 à 11 du Code du Travail). **Objectifs, programme, modalités de la formation:** cf ci-dessus, dans le cadre de la formation professionnelle d'adaptation et développement des compétences (Article L. 6313-3). **Convocation:** Si le bénéficiaire de l'action de formation se trouve être une entreprise présentant plusieurs salariés, le bénéficiaire s'engage à assurer la présence des participants aux dates, lieux, et heures prévus par la convention qui sera établie. **Tarifs et facturation :** les prix sont indiqués en euros TTC (non assujettis à la TVA conformément à l'article 293B du CGI). **Un versement d'arrhes de 100€ par personne est exigible à l'inscription.** Le solde se fait à réception de la facture une fois la prestation effectuée, par chèque, virement ou mandat administratif à l'ordre de l'association SARAHCA, sauf conditions particulières accordées sur convention. Toute somme non réglée à son échéance sera majorée de pénalités d'un montant équivalent à 1,5 fois le taux de l'intérêt légal en vigueur à la date d'échéance du paiement de la facture concernée. Toute formation commencée est due en totalité. Les repas, frais de déplacement et d'hébergement éventuels ne sont pas compris dans le tarif de la formation ni les supports pédagogiques. Des remises sont accordées aux inscriptions multiples à une même formation **Inscription:** Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à établir nos documents administratifs. Nous nous engageons à ne pas communiquer vos coordonnées à une entité extérieure. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant. Pour exercer ce droit contacter par voie postale Sarahca, 11 Rue René Leynaud, 69001 Lyon. **Sanction de la formation :** Une attestation de présence sera remise aux participants ainsi qu'une synthèse sur la validation des acquis. **Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action:** Fiche de présence émargée. **Report ou annulation:** En application de l'article L6354-1 du Code du Travail, faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au contractant les sommes indûment perçues de ce fait. En cas de renoncement par l'entreprise bénéficiaire dans un délai de 15 jours avant la date de début de la prestation de formation, l'organisme de formation conserve le montant des arrhes versés, à titre de dédommagement. En cas de renoncement par l'organisme de formation dans un délai de 15 jours avant la date de début de la prestation de formation, l'organisme de formation s'engage à rembourser les arrhes versés, à titre de dédit. En cas d'empêchement de force majeure (maladie, accident...) de réalisation de l'action prévue aux dates dites, l'organisme de formation devra proposer aux bénéficiaires plusieurs dates pour le report de l'action dans les mois qui suivent. **Litige:** Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal de Lyon sera seul compétent pour se prononcer sur le litige.